

## Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps - Modification de la délibération du 18 décembre 2003 fixant les tarifs 2004

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Pour permettre d'appliquer la gratuité dans le cadre de certains partenariats non prévus dans la délibération générale des tarifs 2004 du 18 décembre 2003, il convient de compléter celle-ci comme suit :

Délibération du 18 décembre 2003	Proposition
Public	Publics
Association d'amis des différents musées de Besançon, partenaires scientifiques et muséaux	Association des amis des différents musées de Besançon, partenaires (associatifs, scientifiques, muséaux, sportifs, institutionnels, entreprises...)

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission du Budget et de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 7 avril 2004*